



Communiqué de presse de Hervé SAULIGNAC

Le 26 novembre 2018

Le Ministre de l'Economie et des Finances a indiqué à Hervé Saulignac que le Gouvernement demande à Orange de prendre des mesures correctrices dans les meilleurs délais pour rétablir un service de téléphonie fixe de qualité et que l'entreprise pourrait se voir affliger une sanction de 5% de son chiffre d'affaire, et jusqu'à 10% en cas de récidive.

Le député Hervé Saulignac a fait part à de nombreuses reprises au Gouvernement de son inquiétude quant aux défaillances d'Orange dans la mise en œuvre d'un service universel de téléphone fixe et d'Internet pour tous les Français.

Le Ministre Bruno Le Maire vient d'indiquer par courrier à Hervé Saulignac qu'il partageait sa préoccupation et reconnaît que la qualité de service est insatisfaisante cette année, notamment en ce qui concerne les réparations de pannes téléphoniques dans les zones rurales. Orange s'était, pour autant, engagé à respecter un cahier des charges pour traiter 95% des demandes de raccordement sur les lignes existantes en moins de 8 jours et à réparer 85% des pannes en moins de 48h. Nous sommes actuellement très loin de ces engagements sachant que de nombreux ardéchois subissent des pannes allant jusqu'à 6 à 8 mois de coupure.

Le Gouvernement semble prendre la mesure des difficultés. Il fait part, pour la première fois, des sanctions financières qui pourraient être envisagées à l'encontre d'Orange s'élevant jusqu'à 5% de son chiffre d'affaire et jusqu'à 10% en cas de récidive, ce qui représente une somme non négligeable de 4.1 milliards d'euros.

Le président de l'ARCEP, auditionné récemment par Hervé Saulignac - dans le cadre de sa fonction de Vice-président de la Commission supérieure du numérique et des postes - lui avait également indiqué que l'Autorité n'excluait pas de mettre en œuvre ces sanctions.